



DISTRICT DE FOOTBALL  
DE HAUTE SAONE

**COMMISSION D'APPEL**  
**(siégeant en configuration d'Appel réglementaire)**

---

**Réunion :** du jeudi 9 janvier 2020 à 18H00 tenue au siège du District à Vesoul

---

**Président de séance :** M. BOUVIER

---

**Présents :** MM DROMARD – TAVERDET JP.

---

**Courriel club de Rioz/Etuz/Cussey**

La commission prend connaissance du courriel du club de Rioz/Etuz/Cussey du 17/12/2019 relatif à la décision de la commission statut et Règlements du 25 Novembre 2019 relatif à la procédure administrative facture clubs.

Compte tenu du non-respect de la réglementation de la FFF, à savoir, absence de la mention d'appel sur le courriel et non respect des délais impartis relatif au droit appel (référence article 190 des RG de la FFF), celui-ci ne peut pas être retenu comme un appel

Par ces motifs,

**La commission le dit irrecevable en sa forme (appel formé hors délai) et par conséquent, ne peut pas statuer sur ce dossier.**

Notification par voie électronique.

**RAPPEL :**

*Les décisions de la commission d'Appel sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Secrétaire de séance,  
**Christian DROMARD**

Le Président de séance,  
**Alain BOUVIER**

**DISTRICT FOOTBALL HAUTE-SAÔNE**  
5 rue Louis Paquet - B.P. 50325  
70006 VESOUL CEDEX  
Tél. 03 84 76 30 18